

SYNCRO-PART 30 MG

Autorisé

- Flugestone acetate

Identification du produit

Dénomination du médicament:

SYNCRO-PART 30 MG

Substance(s) active(s):

Disponible uniquement en [Anglais](#)

Espèces cibles:

Mouton (brebis)

Disponible uniquement en [Estonian](#) [Anglais](#) [Italian](#) [Latvian](#) [Finnish](#) [Norwegian](#)

Voie d'administration:

Voie vaginale

Informations sur le produit

Substance(s) active(s) / Concentration:

Disponible uniquement en [Anglais](#)

30.00 milligram(s) / 1.00 Eponge

Forme pharmaceutique:

Eponge médicamenteuse

Temps d'attente par voie d'administration:

Voie vaginale:

•

Mouton (brebis)

- Viande et abats. 5 day 5 jours après le retrait des éponges
- Lait. 0 day Zéro jour, y compris pendant la pose de l'éponge

•

Sheep (ewe lamb)

- Viande et abats. 5 day 5 jours après le retrait des éponges
- Lait. 0 day Zéro jour, y compris pendant la pose de l'éponge

Code anatomique, thérapeutique, chimique, vétérinaire (ATCvet):

QG03D

Conditions de délivrance:

Médicament vétérinaire soumis à prescription vétérinaire

Statut de l'autorisation:

Valide

Autorisé en:

France

Description des conditionnements:

Sachet de 25 éponges vaginales

Informations complémentaires

Type d'autorisation:

Marketing Authorisation

Base légale de l'autorisation du produit:

Base légale non couverte par la directive 2001/82/CE

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:

Ceva Sante Animale

Date de l'autorisation de mise sur le marché:

20/04/1984

Site(s) de libération des lots du produit fini:

Ceva Sante Animale

Autorité responsable:

French Agency For Food, Environmental And Occupational Health & Safety

Numéro de l'autorisation:

FR/V/7963807 6/1984

Date de modification du statut de l'autorisation:

20/04/2009

Pour connaître les évènements indésirables rapportés concernant les médicaments vétérinaires, consulter ce site www.adrreports.eu/vet

Documents

Résumé des caractéristiques du produit

Notice du conditionnement et étiquetage